

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 AVRIL 2023**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, LE DIX-HUIT AVRIL, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR, SOUS LA PRÉSIDENTE DE THIERRY ANDRIEUX.

Date de la convocation : 12 avril 2023

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX.

Membres du Bureau : Nathalie BEAUVY, Jérémy ALLAIN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Éric MOISAN, Catherine DREZET, Claudine AILLET, Jean-Luc BARBO, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Pierre LESNARD, Guy CORBEL, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, Serge GUINARD, Josianne JEGU, Nicole POULAIN.

Marie-Paule ALLAIN, Gwenaëlle AOUTIN, Carole BERECHÉL, Sylvain BERNU, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Valérie BIDAUD, Pierre-Alexis BLEVIN, Philippe BOSCHER, Jérémy BOULARD, Suzanne BOURDÉ, Nathalie BOUZID, David BURLOT, Joël CARDIN (*suppléant de Valérie MORFOUASSE, absente*), Daniel COMMAULT, Stéphane de SALLIER DUPIN, Benoît DESPRES, Nicole DROBECQ, Thierry GAUVRIT, Alain GENCE, Alain GOUEZIN, Philippe HELLO, Jean-Claude HELLIO (*suppléant de Jean-François CORDON, absent*), Philippe HERCOUET, Franck HYVERNAGE (*suppléant de Jean-Luc COUELLAN, absent*), Renaud LE BERRE, René LE BOULANGER, Jean-Michel LEBRET, Pascal LEBRETON, Nadine L'ECHELARD, Catherine LELIONNAIS, Joël LUCIENNE, Caroline MERIAN, Anne-Gaud MILLORIT, Claudine MOISAN, Jean-Luc PECHEUX (*suppléant de Christophe ROBIN, absent*), Sébastien PUEL, Michel RICHARD, Thierry ROYER, Fabienne TASSEL, Laurence URVOY, Michel VIMONT.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Laurence HAQUIN donne pouvoir à Jean-Luc BARBO,
- Sylvie HERVO donne pouvoir à Jérémy BOULARD,
- Christelle LEVY donne pouvoir à Philippe HERCOUET,
- Catherine MOISAN donne pouvoir à Michel RICHARD,
- Yannick MORIN donne pouvoir à Pierre LESNARD,
- Yvon BERHAULT, Thibault CARFANTAN, Camille CAURET, Marc LE GUYADER, David L'HOMME.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Renaud LE BERRE

Délibération n°2023-050

Membres en exercice : 69 Présents : 59

Absents : 10

Pouvoirs : 5

<p>SPORTS LA PISCINE (LAMBALLE-ARMOR) REPLACEMENT ET AMELIORATIONS DES INSTALLATIONS TECHNIQUES DE TRAITEMENT D'EAU AVANT-PROJET DEFINITIF</p>

La piscine communautaire, à Lamballe-Armor, a ouvert en mars 2005. Elle accueille environ 145 000 nageurs par an et est ouverte tous les jours, hormis 2 arrêts techniques pour la maintenance

et la vidange. La piscine doit être maintenue dans un état de fonctionnement optimal, d'où la réalisation de plusieurs études et diagnostics pour maintenir ou améliorer les installations ^{et/ou} préserver le bâti.

Après validation du programme technique de remplacement et améliorations des installations techniques de traitement d'eau en juin 2022 pour un montant travaux de 900 000 € HT, un marché de maîtrise d'œuvre a été confié au bureau d'Etude Ethis Ingénierie. Les travaux, prévus au stade programme à savoir la réfection des systèmes de filtration des bassins sportif, ludique et fosse avec création circuits séparés pour le spa et la pataugeoire, mise aux normes réglementaires & réfection des goulottes estimés à 900 000€ (valeur décembre 2021) sont estimés à ce stade à 1 042 500 € HT (valeur octobre 2022). L'écart est lié à l'approfondissement des études pour 29 600 € HT, à l'actualisation des prix pour un montant de 52 900 € HT (indice de révision) ainsi qu'à constat des prix de fournitures sur le matériel dans des appels d'offres analogues + 60 000 € HT.

À la suite du diagnostic du système de chauffage intégré à la mission de maîtrise d'œuvre de conception, il s'avère nécessaire d'intégrer aux travaux le remplacement des échangeurs de mise en température des bassins pour un montant de 39 000 €.

Compte tenu des contraintes réglementaires sur la qualité d'air dans les piscines, il est proposé d'intégrer à l'appel d'offre une tranche conditionnelle pour la pose d'un déchloramineur UV pour un traitement des trichloramines. Cette tranche pourra être affirmée, si à l'issue des travaux les résultats d'analyses ou une évolution réglementaire le nécessitent (estimation 50 000 € valeur octobre 2022).

Le montant des travaux, phase avant-projet définitif hors tranche conditionnelle, est fixé à 1 081 500 € HT (valeur octobre 2022).

Vu la délibération n°2022-071 du 28 juin 2022 validant le programme de travaux de remplacement et d'amélioration des installations de traitement d'eau de La Piscine, à Lamballe-Armor

Considérant la présentation du projet, transmis aux conseillers communautaires,

Après en avoir délibéré :

Le Conseil communautaire :

- VALIDE l'avant-projet définitif relatif au remplacement et aux améliorations techniques de la Piscine,
- ARRETE le coût prévisionnel des travaux associé à cette opération à 1 081 500€ HT hors tranche conditionnelle,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN
(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le 25 AVR. 2023

Le Président,

Thierry ANDRIEUX

